



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du jeudi 27 Août 2020 à 18h30 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck BONHOMME, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Véronique GENSUL, Lucie ANTHOINE

Membres excusés : Anne-Marie FABRE pouvoir à Xavier LONG, Céline REGNAULT pouvoir à Lucie ANTHOINE, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Noredine FRIH pouvoir à Véronique GENSUL

Membres absents : Thomas BETH

Secrétaire de séance : Anouck BONHOMME

ORDRE DU JOUR :

- 44- Tarifs restaurant scolaire 2020/2021
- 45- Tarifs garderie méridienne 2020-2021
- 46- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 47- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 48- Vente de coupe en bois façonné
- 49- Convention rupture conventionnelle
- 50- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 adopté à l'unanimité.

44- Tarifs restaurant scolaire 2020/2021

Les tarifs du restaurant scolaire sont revus à la baisse suite à la commission finances/jeunesse du 23/07/2020, le nombre de tranches est réduit et une nouvelle tranche de 901 à 1500 créée. La délibération est votée à l'unanimité.

45- Tarifs garderie méridienne 2020-2021

Les tarifs sont revus à la baisse suite à la commission finances/jeunesse du 23/07/2020, le nombre de tranches est réduit et une nouvelle tranche de 901 à 1500 créée. La délibération est votée à l'unanimité.

46- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste non permanent d'agent d'entretien à partir du 1^{er} septembre 2020.

La commune a besoin des emplois non permanent pour palier à l'entretien nécessaire dû au covid.

La délibération est votée à l'unanimité.

47- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste non permanent d'agent technique à partir du 1^{er} septembre 2020.

La délibération est votée à l'unanimité.

48- Vente de coupe en bois façonné

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°8 du 28/02/2020 pour la vente de bois et l'exploitation de la parcelle 49. Il expose à l'assemblée que l'ONF demande d'associer la parcelle 48 pour l'exploitation et la vente de bois façonnés pour 1050m³. En effet cette parcelle doit être traversée pour accéder à la numéro 49.

Une élue demande quelles ont été les recettes de l'exploitation de la parcelle 45 il y a quelques années.

Le maire répond qu'il ne le sait pas précisément. Avec ces nouvelles parcelles ce sera mieux cadré. Mais la mairie va se renseigner pour obtenir le montant demandé.

La délibération est votée à l'unanimité.

49- Convention rupture conventionnelle

Conformément à l'article 2118-18 du CGCT le maire demande la huit-clos pour cette délibération afin de garantir la discrétion des propos au sujet de la situation individuelle de l'agent.

Le huit clos est voté à la majorité et la délibération sera étudiée à la suite des questions diverses.

50- Questions diverses

- Un élu explique qu'il faudra réunir le conseil municipal rapidement afin de délibérer sur la création du GIE (Groupement d'intérêt économique) dans le cadre du projet d'aspersion-microcentrale. La commission Energie s'est réunie afin de travailler sur ce dossier.
- Le maire explique qu'une institutrice a relancé la mairie au sujet de l'équipement de sa classe avec un vidéoprojecteur et un tableau semi-mat. C'est en cours le devis est validé.
- L'association Octopus remercie la mairie pour la subvention attribuée.
- Suite aux orages violents du mois d'août, un usager se plaint que la route devant chez lui a été détruite. RTE n'a pas refait les revers d'eau suite à leur passage. La commune a réparé rapidement le bas du chemin.
Un autre usager s'est plaint également cependant il avait coupé un mur pour faire un accès à a parcelle.
- Un habitant se plaint que les voitures roulent très vite sur le bas de l'avenue de la gare, il demande que la commune fasse des propositions sur ce sujet.
Un élu répond que la peinture pour rappeler la zone 30 peut être faite rapidement. Mais qu'il faut également faire appel au civisme des gens.
La question sera posée à la DDT afin de savoir si des ralentisseurs de type plateaux peuvent être installés.
Une élue signale qu'un noyer cache le panneau d'entrée au Parc des Ecrins sur le bas de l'avenue de la gare et qu'il faudra y remédier.
- Le maire explique qu'une association souhaite mettre en place des ateliers poteries dans la salle des jeunes aux bâtiment des mathieux. Pour cela il faut changer le branchement électrique afin de pouvoir brancher le four.
- Le garage des services techniques sera raccordé une fois que les cloisons intérieures seront faites. C'est prévu pour le mois de septembre.
Une élue demande quand est prévue la réception. Le maire précise que début octobre ce sera réceptionné pour une mise en service ensuite.

49- Convention rupture conventionnelle

Délibération à huit clos.

Monsieur le Maire présente le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 en application de l'article 72 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique.

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

Monsieur le Maire explique qu'un agent titulaire de la collectivité souhaite bénéficier de cette procédure pour quitter la collectivité. Il indique qu'une rupture conventionnelle entraîne la cessation définitive des fonctions ce qui entraîne pour les fonctionnaires, la radiation des cadres de la fonction publique.

Un élu explique que l'agent a été reçu à plusieurs reprises comme le demande la procédure.

La délibération est votée avec 8 voix contre, 5 abstentions et 1 pour.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h25.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

